



Construisons une grève massive dans le département les 10 et 17 novembre !

La Seine-Saint-Denis connaît une mobilisation sans précédent depuis la rentrée du 2 novembre. Les personnels expriment unanimement leur colère. Ils et elles revendiquent de véritables mesures sanitaires protectrices afin de freiner la propagation de l'épidémie et d'éviter une fermeture des écoles et des établissements scolaires qui seraient catastrophique pour les élèves. L'ampleur de la crise montre à quel point le service public d'éducation souffre du manque de moyens.

Les organisations syndicales (SNES-FSU 93, SNEP-FSU 93, SNUipp-FSU 93, CGT Éduc'Action 93, SUD éducation 93, CNT Éducation 93) portent la nécessité de procéder dans les plus brefs délais aux recrutements nécessaires pour que chaque collègue absent.e soit remplacé.e et pour un allègement des effectifs sur le temps scolaire.

L'Intersyndicale du 93 revendique :

- **la possibilité de mettre en œuvre des dédoublements dans le 2nd degré pour garantir la distanciation physique**
- **un recrutement massif de personnels pour permettre un maintien des heures de cours pour les élèves de Seine-Saint-Denis : ouverture des listes complémentaires, le réemploi des contractuels en fin de contrat fin août (pour ces dédoublements et pour le remplacement), d'AED et AESH, de médecins et infirmières scolaires, d'assistantes sociales, de PsyEN**
- **des mesures pour garantir la santé et la sécurité au travail :**

- la protection de tou.te.s, personnels et élèves. Désinfection, aération, masques gratuits et aux normes pour tous, tests généralisés...

- la reconnaissance des droits de retrait qui ont eu lieu depuis lundi et le paiement des jours de grève,

- l'abrogation du jour de carence et la reconnaissance du Covid comme maladie professionnelle.

- une communication transparente sur les situations de COVID dans les écoles, les services et les établissements

- suivi des recommandations des CHSCT ministériels, académiques et départementaux

- tenue d'un CHSCTD exceptionnel

L'intersyndicale 93 rappelle que l'enseignement à distance et le télétravail n'est pas une obligation statutaire pour les personnels, il a lieu sur la base du volontariat.

- **des adaptations pédagogiques :**

- du temps de concertation pour les personnels afin de réfléchir aux adaptations pédagogiques, et à l'application locale des mesures sanitaires protectrices

- l'abrogation des réformes des lycées,

- l'aménagement des programmes et des examens terminaux,

- la mise à disposition de toutes les installations sportives disponibles pour l'éducation physique et sportive et le sport scolaire,

- une aide financière exceptionnelle pour l'achat de matériel pédagogique en EPS pour les établissements scolaires en demande suite à la réorganisation des activités pratiquées.

L'Intersyndicale 93 appelle les personnels à se réunir sur leurs lieux de travail, à voter la grève, à la faire vivre quotidiennement et à se coordonner pour des journées d'action départementales :

- **le mardi 10 novembre : journée de grève et de mobilisation : une déclaration de manifestation en direction du ministère a été déposée ainsi qu'une demande d'audience.**

L'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en AG de ville pour le 1er degré et en AG d'établissement pour le 2nd degré afin de réussir cette journée de grève et de mandater leurs représentant.e.s qui participeront à une AG intersyndicale départementale le 10 novembre.

- **le mardi 17 novembre** pour un plan d'urgence pour le service public d'éducation – **manifestation au départ du rassemblement des agent.es territoriaux devant la Préfecture de Seine-Saint-Denis (1, esplanade Jean Moulin, 93000 Bobigny).**